



Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton La Maison du citoyen

52, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, (Québec) G0X 2N0
Téléphone : 819 221-2839

Courriel : info@st-elie-de-caxton.ca - Site Web : www.st-elie-de-caxton.ca

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 2 mars 2026 à 19h30 au Centre communautaire situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton, sous la présidence de madame la mairesse Charline Plante

PRÉSENTS :

Mme Charline Plante, mairesse
Mme Estelle Borgia, conseillère
M. Gaétan Thériault, conseiller
M. Jacques Blanchard, conseiller

Mme Lucie Hamelin, conseillère
Mme Émilie Maloney, conseillère
Mme Isabelle Héroux, conseillère

ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Mme Sandra Gêrôme, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum requis par la Loi.

RÉSOLUTION 2026-03-061

PREMIER PROJET DE RÉSOLUTION PPCMOI : 2361, AVENUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT que le propriétaire du lot 3 983 265 du cadastre du Québec a soumis une demande de modification réglementaire visant l'autorisation de l'exercice d'usages de la classe « Récréation et loisirs » du groupe « Récréation intérieure » des sous-groupes 01 et 02 pour une salle de spectacle et une salle de réunion;

CONSIDÉRANT que la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT que le projet a pour effet d'améliorer la situation de l'immeuble;

CONSIDÉRANT qu'il est préférable que l'autorisation du projet ne transforme pas les règles d'urbanisme existantes dans le milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT que les usages respectent les critères du *Règlement 2014-008 sur les projets particuliers : construction, modification ou occupation d'un immeuble (PPCMOI)*.

CONSIDÉRANT les recommandations mentionnées dans la résolution 2026-02-03 du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Émilie Maloney appuyé par monsieur Jacques Blanchard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'ACCORDER la demande par un projet particulier (PPCMOI) selon les recommandations mentionnées dans le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme en date du 17 février 2026.

ADOPTÉE

Copie certifiée conforme
Ce 3 mars 2026


Sandra Gérôme
Directrice générale et greffière-trésorière